Instruction obligatoire à trois ans

Ajuster les formations

- Poursuivre la formation conjointe PE/ATSEM
- Renforcer la formation initiale des PE sur le travail avec les ATSEM
- Collaborer avec le CNFPT pour harmoniser et échanger
- Accompagnement d'école pour développer la liaison GS/CP
- Étendre l'action de formation sur le développement affectif de l'enfant aux cycles 2 et 3

Les espaces-temps à consacrer aux enseignements

- Repenser l'aménagement de la classe en maternelle
- Exploiter les espaces (coins

Quel accompagnement collectif ou individuel ?

- Proposer sur chaque circonscription une réunion associant les directeurs, les élus aux affaires scolaires et les I.E.N des territoires concernés : construire collégialement un « livret de préconisation » utilisable par tous les acteurs
- Organiser un COPIL avec les acteurs petites enfants du département + quelques élus (CAF, cohésion sociale, élus aux affaires scolaires, médecin scolaire, ...)

Ressources à connaître et faire connaître (recommandations)

- Circulaire de rentrée du 28 mai 2019

Quelle prise en compte de indicateurs : Évaluations CP

- Prise en compte raisonnée qui sera réellement à prendre en compte à N+2 (attention à l'effet cohorte)
- Renforcer la liaison GS/CP pour mieux échanger sur les attendus de GS et de CP, et harmoniser les pratiques

Projet d'école Projet de circonscription

- Création d'une commission petite enfance réflexion autour de l'accueil local (PMI, RASED, adjointe aux affaires scolaires, directeur d'école, enseignante de PS, directrice de crèche, coordinatrice de RAM, ...)
- En fonction de projet en cours, validé par les IEN, ajuster le temps d'APC en fonction des besoins du projet